



Quel avantage scellier acheté en 2010 et livré 2012 ?

Par **erichor**, le **31/01/2012** à **21:22**

Bonjour, j'ai acheté chez un notaire en décembre 2010 un appartement en état futur d'achèvement pour le mettre en location dans le cadre de la loi scellier. Le logement sera livré en avril 2012, à quelle réduction d'impôt je vais avoir droit ?
Cordialement.

Par **beberenice**, le **06/06/2012** à **13:26**

La [défiscalisation](#) provenant du Scellier est plutôt complexe. Il me semble que le taux de réduction est entre 9 et 21%. D'autant qu'en plus il se termine cette année.